• Le CA en bref •

Réunion du conseil d'administration du 27 avril 2004 **Volume 10 Numéro 3**

MODÈLE DE RÉSEAU LOCAL DE SERVICES À LAVAL

e conseil d'administration a adopté le modèle de réseau local de services qui sera proposé au ministre et qui se lit comme suit :

La proposition vise à consolider la 1re ligne en constituant un seul réseau local de services de santé et de services sociaux à l'échelle du territoire de la région de Laval.

Ce réseau local de services de santé et de services sociaux comprend :

- une instance locale regroupant les établissements suivants pour constituer une organisation de services de santé et de services sociaux de 1re ligne, déconcentrée sur le territoire :
  - CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval
  - CLSC-CHSLD du Marigot
  - CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau
  - CLSC des Mille-Îles et CHSLD Laval
- seront associés à l'instance locale, par ententes, les établissements suivants de la région :
  - Centre jeunesse de Laval
  - CRDI Normand-Laramée
  - Hôpital juif de réadaptation
  - Cité de la Santé de Laval et le Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval (auxquels il sera demandé de se fusionner).
- seront associés à l'instance locale, par ententes, des centres hospitaliers et des centres de réadaptation de l'extérieur de la région.

Cette proposition s'explique par la situation particulière de Laval quant à la configuration des services et quant aux réseaux en place, ainsi que du degré de complexité d'inclure à ce moment-ci

Répartition par sexe
Le personnel du secteur de la santé et des services sociaux de la région de Laval est, à l'instar des autres régions administratives, principalement composé de femmes. Toutefois, le nombre de femmes est de 4,5 % supérieur à la répartition moyenne provinciale.

Personnel infirmier
Le personnel des soins infirmiers représente 42 % de l'ensemble des effectifs des établissements de la région de Laval.

Ce groupe d'emplois est par conséquent une cible régionale. L'étude de vulnérabilité portera sur ces titres d'emplois.

Le personnel d'encadrement des soins infirmiers connaîtra au cours des cinq prochaines années plusieurs départs à la retraite. Ce nombre pourrait doubler dans les cinq années subséquentes.

Les infirmières auxiliaires connaîtront, elles aussi, un mouvement de retraite important au cours de la même période. Étant donné que ce titre d'emploi connaît un accroissement de sa popularité depuis la mise en œuvre de la loi 90, il y a lieu de croire qu'il y aura une pénurie importante.

Le conseil d'administration a adopté le rapport sommaire sur l'*« Inventaire des effectifs des établissements de la région de Laval »*. Une copie du rapport sera transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux.

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE DE LAVAL

Le conseil d'administration a nommé madame Michèle Dion, infirmière auxiliaire au CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval, à titre de membre en provenance du collège électoral des infirmières auxiliaires à la Commission infirmière régionale de Laval.

PLAN RÉGIONAL D'EFFECTIFS MÉDICAUX (PREM) EN SPÉCIALITÉS

Le 1er mars 2004, le ministère de la Santé et des Services sociaux a avisé l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Laval, des objectifs de croissance retenus pour la région en spécialités.

Ces objectifs de croissance constituent, avec les médecins en place, le Plan régional d'effectifs médicaux (PREM) en spécialités et déterminent, par le fait même, les Plans d'effectifs médicaux (PEM) des deux établissements de Laval ayant des spécialistes membres actifs :
- Cité de la Santé – CHARL
- Hôpital juif de réadaptation

Considérant l'avis favorable de la Commission médicale régionale de Laval, le conseil d'administration a adopté le Plan régional d'effectifs médicaux (PREM) en spécialités pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004.

La région compte actuellement 178 médecins spécialistes et il y aura 9 postes en recrutement pour 2004-2005.

ALLOCATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU GMF – CENTRE MÉDICAL LAVAL

Dans le cadre de l'implantation des GMF, le Ministère nomme l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Laval dépositaire du budget du GMF. Le Centre médical Laval (GMF-CML) a été accrédité le 17 février 2004 et il a débuté ses opérations le 3 mars 2004.

Le conseil d'administration a accepté d'allouer pour l'exercice financier 2003-2004 au :

- GMF-CML, une somme de 16 659 $ annualisée à 138 199 $ pour la couverture de ses frais de fonctionnement ainsi qu'une somme non récurrente de 8 040 $ pour ses frais d'installation;
- CLSC des Mille-Îles, un montant maximal récurrent de 23 020 $ annualisé à 190 964 $ pour l'engagement de trois infirmières bachelières;
- Technocentre de Laval pour l'entretien et le support technique des appareils informatiques du GMF, une somme de 3 858 $ annualisée à 10 666 $.

ALLOCATION / MILIEU DE VIE DE TRANSITION – TROUBLES GRAVES DU COMPORTEMENT

Le conseil d'administration a alloué un montant non récurrent de 592 000 $ pour les travaux d'immobilisation et l'achat d'équipements au CRDI Normand-Laramée, auquel s'ajoute une somme récurente de 188 400 $ annualisée à 452 140 $ pour 2005-2006 pour assurer la prise en charge régionale d'une clientèle présentant des troubles graves du comportement.

Le CRDI Normand-Laramée aménagera un milieu de vie de transition dans un de ses bâtiments soit, la Résidence Louise-Vachon.

PROGRAMMATION RÉGIONALE DES SERVICES AMBULATOIRES – SANTÉ MENTALE

INTERVENTIONS POUR LA CLIENTÈLE PRÉSENTANT UN TROUBLE GRAVE DE PERSONNALITÉ

Cette mesure vise la programmation de services spécialisés pour les personnes présentant un trouble grave de personnalité et la mise en place d'une approche commune et des mécanismes de collaboration pour l'ensemble des partenaires.

INTERVENTIONS EN MILIEU HOSPITALIER

Cette mesure vise à systématiser et intensifier les interventions en milieu hospitalier de façon à diminuer la durée moyenne de séjour pour la clientèle souffrant de troubles de santé mentale sévères et persistants.

Le conseil d'administration a adopté les processus cliniques de ces deux mesures. Pour l'instant, il n'y a pas de budget rattaché à ces mesures. Cependant, certaines parties peuvent, dès maintenant, être mises en place dans les établissements, sans ajout de ressources financières supplémentaires.

BUDGET PROVISOIRE 2004-2005 DE L'AGENCE DE LAVAL

Le conseil d'administration a adopté le budget provisoire détaillé 2004-2005 de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Laval au montant de 5 239 304 $.

ACQUISITION DE LITS ÉLECTRIQUES

Le besoin en lits électriques s'établit à 700 pour la région. Avec cette aide financière, nous prévoyons acheter environ 209 lits. Il y aura donc un manque de 491 lits électriques à Laval.

Sont exclus de la démarche, le CHSLD Vigi l'Orchidée blanche, le CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval et la Résidence Riviera étant donné que ces établissements ont reçu récemment des sommes pour l'achat de ce genre d'équipements.

L'enveloppe budgétaire provinciale a été confirmée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et Approvisionnement Montréal qui a procédé à l'appel d'offres.

Le conseil d'administration a autorisé l'achat de lits électriques en CHSLD pour les établissements publics et privés conventionnés de Laval pour une somme totale non récurrente de 417 206 $:

- Phase 1 (du 1er mars 2004 au 30 juin 2004) : 278 137 $
- Phase 2 (du 1er juillet 2004 au 31 mars 2005) : 139 069 $

NOMINATION DE TROIS MÉDECINS OMNIPRATICIENS À LA CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL

Le conseil d'administration de l'Agence de santé et de services sociaux de Laval lors de sa réunion régulière du 16 mars 2004 a adopté le Plan régional d'effectifs médicaux (PREM) en omnipratique 2004. La Cité de la Santé – CHARL a par la suite demandé une modification de son Plan d'effectifs médicaux (PEM) en omnipratique pour l'année 2004 afin d'y inclure trois nouveaux postes.

Le conseil d'administration a accepté de modifier le PEM 2004 en omnipratique de la Cité de la Santé – CHARL afin d'y ajouter trois nouveaux postes en omnipratique pour combler les besoins de l'établissement pour l'année 2004. Les médecins sont :

- Docteur André Tanguay
- Docteure Lydia Monette
- Docteure Caroline Pung

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Agence de Laval a reçu et accepté la lettre de démission d'un de ses membres, madame Monique Sauvé.

Prochaine assemblée
Le 22 juin 2004 à 18 h 30
Agence de santé et
de services sociaux de Laval

Le CA en bref est une production du Secrétariat général
de l'Agence de santé et de services sociaux de Laval